



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2091

"EI 05018 - Musées de Gadagne à Lyon 5ème, réparation des couvertures - Adaptation du montant de l'opération 05018002 et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 20005"

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRES ELUS** : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2091 - "EI 05018 - MUSEES DE GADAGNE A LYON SEME, REPARATION DES COUVERTURES - ADAPTATION DU MONTANT DE L'OPERATION 05018002 ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2015-1, PROGRAMME 20005" (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584, en date des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Musées Gadagne - Toiture ».

Par délibération n° 2022/1811 du 7 juillet 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2015-1 « Conservation patrimoine bâtiments culturels 2015-2020 », programme 20005.

Par délibération n° 2019/4461, en date du 21 janvier 2019, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de l'opération n° 05018002 « Musées Gadagne - Réparation des couvertures » et l'affectation d'une partie de l'AP2015-1 programme 20005 à hauteur de 380 000 €

Les toitures des musées de Gadagne sont vétustes et présentent actuellement plusieurs pans qui sont bâchés en raison d'infiltrations d'eaux pluviales.

La rénovation complète des toitures est envisagée en 3 phases constituant des ensembles cohérents :

- Phase 1 : toiture des bâtiments situés entre la rue de Gadagne et la cour intérieure principale de l'établissement ;
- Phase 2 : toiture des bâtiments situés côté Montée du Garillan ;
- Phase 3 : toiture des bâtiments situés entre la cour principale et le jardin.

La présente opération concerne la phase 1 de la rénovation.

Le classement Monument historique des musées impose de confier la maîtrise d'œuvre à un Architecte du Patrimoine, chargé de mener un diagnostic patrimonial et un programme de travaux soumis au contrôle scientifique et technique de la Préfecture du Rhône via la DRAC.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 23 décembre 2019 au cabinet RL&A architectes, à l'issue d'une consultation en procédure adaptée.

A l'issue des études de conception, les entreprises de travaux ont été consultées dans le cadre des marchés publics municipaux sur accord cadre. Il ressort que le montant des travaux à réaliser s'élève à 430 000 € auxquels il convient de rajouter des travaux de première urgence pour assurer la pérennité du patrimoine.

Les travaux portant sur les mesures justes nécessaires à la conservation du patrimoine, il n'a pas été possible de revoir, à la baisse, leur programme, par ailleurs validé par les services de l'Etat.

Par ailleurs un report de l'attribution des marchés de travaux pour relancer une consultation des entreprises ferait perdre à la Ville de Lyon le bénéfice de la subvention accordée par la DRAC à hauteur de 107 000 € au titre des monuments historiques.

Au coût des travaux il convient d'ajouter le montant des prestations intellectuelles, des revalorisations et des aléas.

Cette opération estimée initialement à 380 000 € toute dépense confondue et réévaluée à 580 000 € est financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 20005.

Les travaux débuteront en octobre 2022 pour une durée de 7 mois y compris préparation.

Les marchés de travaux, de coordination sécurité et protection de la santé (SPS), de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément aux dispositions du code de la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021; n° 2022/1811 du 07 juillet 2022 et n° 2019/4461 du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

## **DELIBERE**

1 - L'adaptation du montant de l'opération n° 05018002 « Musées de Gadagne – Réparation des couvertures » est approuvée. Elle est financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 20005.

2 - Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur les programmes 20005, AP n° 2015-1, opération n° 05018002 et imputées aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonctions 314, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant susceptible de modifications compte tenu des aléas pouvant survenir :

- Réalisé : 31 697 €;

- Année 2022 : 170 000 €;
- Année 2023 : 378 303 €

3 - Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET